



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
04 JUILLET 2024**

COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 04 juillet 2024 à 19h30 en mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Josette STEFANIAK, par convocation en date du 27 juin 2024.

Etaient présents :

Messieurs Guillaume CHATELOT, Olivier DEVAUX, Damien DOUTRELANT, Antony HOSS, Philippe LAPORTE, Guillaume SALA, Christophe SONTOT, Patrice VALOGNES

Mesdames Cyrille FAGOT, Josette STEFANIAK, Valérie TOUPENCE

Etaient absents excusés :

Madame Marie TOUPENCE

Monsieur Gilbert JAROSSAY

Pouvoir :

De Madame Marie TOUPENCE à Madame Valérie TOUPENCE

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrice VALOGNES



Madame Le Maire Adjoint ouvre la séance à 19h30

I. Approbation du Compte-Rendu de la séance du 03 avril 2024

Le compte-rendu de la séance du 03 avril 2024 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil,

Madame Le Maire Adjoint demande si des questions subsistent,

Aucune question n'étant posée,

Ce dernier est accepté à l'unanimité.

II. Y a de l'Anim – Stages Eté

Madame Josette STEFANIAK, Maire Adjointe, présente à l'ensemble des membres présents les activités qui vont être mises en place cet été.

Musique / Chant

Du 15 au 19 juillet 2024 et/ou

Du 22 au 26 juillet 2024 et/ou

Du 29 juillet au 02 août 2024

Au tarif de 15 euros par semaine pour 5h00

Gym douce / Fitness / Hip Hop

09 juillet 2024 et/ou

16 juillet 2024 et/ou

23 juillet 2024 et/ou

30 juillet 2024 et/ou

Au tarif de 3 euros de l'heure

Multisports 4/6 ans

08 et 09 juillet 2024 pour les enfants de 4/6 ans

11 et 12 juillet 2024 pour les enfants de 7/11 ans

Au tarif de 15 euros par jour

Une fiche d'inscription sera à compléter et à rendre en Mairie jusqu'au 30 juin 2024.

Un titre de recette sera émis pour le règlement des activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la mise en place de ces activités et fixe les tarifs comme énoncé ci-dessus.

III. Y a de l'Anim – Rémunération des intervenants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame Le Maire Adjoint indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires et que pour pouvoir recruter des vacataires, les 3 conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin de l'établissement public
- Rémunération attachée à l'acte

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter 3 vacataires pour effectuer l'animation des activités Y A DE L'ANIM à compter du 08 juillet 2024.

Il est également proposé aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée de la façon suivante :

